

**COMPTE-RENDU DU WEBINAIRE
CONCERTATION CONTINUE**
Résultats des études environnementales
25 janvier 2023

Projet de production d'aciers électriques à Mardyck

La réunion s'est déroulée sous forme d'un webinaire le mercredi 25 janvier 2023, de 18h à 19h. Il a réuni 6 personnes.

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. RAPPEL DU CALENDRIER ET DES ETAPES	3
3. PRESENTATION DE LA CONCERTATION CONTINUE ET DU PROJET	3
4. RESULTATS DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES.....	4
5. CONCLUSION.....	7

Le diaporama présenté lors du webinaire est annexé au présent compte-rendu.

1. INTRODUCTION

Frédéric BUSSELEZ, en charge de l'animation, procède à un tour de table des personnes présentes, rappelle brièvement le contexte de la concertation préalable, puis l'étape de la concertation continue dans laquelle se déroule ce webinaire. Il expose le déroulé de la réunion et les modalités de participation. Il invite ensuite **Benjamin BRYGO**, ArcelorMittal France, à présenter le projet de production d'aciers électriques à Mardyck.

2. RAPPEL DU CALENDRIER ET DES ETAPES

Benjamin BRYGO présente brièvement le projet et rappelle l'objectif d'un démarrage mi-2024 pour la 1^{ère} phase et mi-2025 pour la 2^{ème} phase avec un budget de plus de 300 M d'euros. Il expose à nouveau les étapes de la concertation préalable qui s'est achevée le 22 septembre 2022, suivie par la parution du bilan des garantes le 14 octobre et puis fin octobre le mémoire en réponse et les enseignements tirés par le maître d'ouvrage, qui a décidé de poursuivre le projet.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) a été déposé à la DREAL le 21 novembre. Le 7 décembre, la CNDP a donné son avis sur le dossier et sur le dispositif de concertation continue prévu.

3. PRESENTATION DE LA CONCERTATION CONTINUE ET DU PROJET

Anne-Marie ROYAL, garante de la concertation continue, rappelle que la réponse et les documents de la CNDP sont mis à disposition sur le site de la concertation. Elle indique que la première phase de la concertation s'est parfaitement déroulée et précise que, comme le projet continue, que des études sont menées, il est nécessaire d'en informer le public. Cette phase va être courte puisque que le projet a un calendrier restreint et que l'enquête publique est prévue au printemps 2023.

Benjamin BRYGO poursuit en présentant le dispositif de la concertation continue, avec deux temps publics : l'atelier sur l'environnement et le prochain sur l'intégration paysagère le mardi 31 janvier. Il présente le contexte, l'objet et l'implantation du projet, ainsi que l'évolution du site et du process, notamment sur les matériaux, les énergies et les quantités d'eau nécessaires. Il rappelle également les impacts et les retombées socio-économiques.

Patrick GEERARDYN, MEDEF Côte d'Opale, souhaite savoir si le projet d'aciers électriques de Mardyck aura des conséquences sur le site d'ArcelorMittal de Desvres.

Benjamin BRYGO indique que le site de Desvres ne sera pas du tout impacté car il n'est pas sur le même type de produit. Ce projet implique une nouvelle production d'acier destinée aux moteurs des véhicules électriques et s'intègre dans un marché spécifique.



ArcelorMittal

4. RESULTATS DES ETUDES ENVIRONNEMENT

En préambule, **Benjamin BRYGO** précise que la démarche des études est basée sur la demande d'autorisation environnementale déposée en fin d'année à la DREAL et à La Préfecture. Elle impose de mener deux types d'études : une sur les impacts environnementaux sur le site (air, climat, faune, flore, bruits, énergies, déchets, santé des personnes) et une sur les dangers (risques liés aux nouvelles installations en cas d'accident).

Il indique également que, comme le dossier est toujours en phase d'instruction, les éléments sont issus des résumés non techniques des études d'impacts et de dangers. Par contre, les données complètes seront mises à la disposition de tous lors de l'enquête publique avec le détail des études et des modélisations.

L'étude d'impact

(voir présentation jointe)

Benjamin BRYGO précise que l'étude est nécessaire et liée à la directive européenne (IED) qui permet de réguler les émissions de polluants des installations industrielles. Elle a donc pour objectif de présenter les incidences potentielles du projet sur le milieu humain, physique, naturel (paysage, patrimoine) et le cadre de vie. Elle intègre également les mesures prises pour éviter ces impacts, les réduire ou les compenser.

Les impacts sur le milieu humain

- incidence positive sur la démographie et l'économie avec la création d'emplois et d'activité sur le territoire
- incidence négative avec l'augmentation du trafic routier (30 camions supplémentaires)

Les impacts sur le milieu physique

- incidence modérée sur l'hydrologie : consommation d'eau supplémentaire (plus de 350 000 M³/an) prélevée et en partie restituée. Il sera compensé par un engagement de réduction de la consommation.
- incidence modérée sur le climat : même si l'activité va générer du CO₂, le produit final va permettre de réduire les émissions de CO₂ des transports et des véhicules

Les impacts sur le milieu naturel

- incidence modérée sur la zone protégée (ZNIEF) car le projet est implanté en dehors de cette zone
- incidence modérée sur les zones humides du site : le tracé de la voie ferrée qui doit être construite a été modifié afin d'en éviter une (même si elle n'abrite pas d'espèces protégées)
- incidence modérée sur le paysage et le patrimoine : intégration d'une tour (thème de l'atelier du mardi 31 janvier), pas de mesure compensatoire ou de réduction puisqu'elle est nécessaire au process, il n'y a pas d'alternative.



ArcelorMittal

Les impacts sur le cadre de vie

- incidence modérée : l'activité va générer du bruit, les études de modélisation permettent de s'assurer que le seuil maximal autorisé en journée (< 70 décibels) et la nuit (< 60 décibels) ne soit pas dépassé en dehors du site.
- incidence limitée : les émissions lumineuses restent stables par rapport à la situation actuelle
- Incidence limitée sur les déchets et l'air : mise en place des meilleures techniques disponibles (un oxydateur pour le traitement des COV et un filtre à manche pour le traitement des poussières de grenailage, celles-ci seront par ailleurs réutilisées dans le procédé de fabrication sur le site de Dunkerque)

Les impacts sur la santé

Les études ont pour objectifs de définir les produits émis par les nouvelles installations et leur impact sur la population ainsi que les voies d'exposition. Le point de départ est la réalisation d'un état des lieux actuel du milieu (sol, air autour du site). Une modélisation complémentaire est ensuite menée pour évaluer les émissions supplémentaires et quantifier l'impact global de toxicité sur les populations (les ratios devant être inférieurs à 1). Le projet ainsi étudié respecte bien un seuil inférieur à 1, le procédé final devra bien entendu être conforme à l'ensemble de ces mesures. L'ARS par ailleurs donnera son avis sur le dispositif.

Benjamin BRYGO complète en indiquant que la surveillance sera continue et régulière en fonction des différents polluants.

Anne-Marie ROYAL précise que les études menées concernent les impacts à l'extérieur des bâtiments et interroge pour savoir si elles englobent également les salariés et s'il y a des éléments spécifiques à ce sujet.

Benjamin BRYGO indique que ce n'est pas le sujet de l'étude d'impact demandée. Toutefois, il précise que l'entreprise est dans l'obligation de respecter les dispositions qui existent sur les conditions de travail.

L'étude de danger

(voir présentation jointe)

Blanche MBANGUE présente l'objectif de l'étude de danger qui est d'évaluer l'ensemble des risques liés aux nouvelles installations sur l'environnement extérieur du site. La méthodologie s'appuie sur 3 axes : la définition de la gestion de la sécurité du sein du site, la présentation de l'environnement extérieur du site, le recensement des dangers potentiels. Une analyse préliminaire des risques est ensuite effectuée : identification des dangers potentiels à l'intérieur du site, les éventuels risques qui pourraient sortir de l'enceinte du site. L'objectif est alors de réduire ce risque, voire l'annuler.

Les mesures mises en place dans l'établissement pour appréhender et gérer les risques

- Mesures organisationnelles : personnel formé pour agir en cas d'événements, consignes d'exploitation, consignes de sécurité, gestion de la prévention des intervenants extérieurs (information sur les risques à prendre en compte et les comportements à adopter)



ArcelorMittal

- Mesures de prévention : détection incendie (alarme et extinction sur les équipements les plus sensibles en termes de risque), rétention pour le stockage de produits liquides (éviter les déversement de produits dangereux), site protégé, clôturé et sous surveillance
- Moyens d'intervention : premiers équipiers d'intervention (SST, intervention départ de feu), système d'extinction automatique, réseau d'eau d'incendie interne, pompiers internes sur le site de Dunkerque qui peuvent intervenir très rapidement

La description de l'environnement

Seule une habitation et une brasserie existent à proximité du site, aucun établissement de santé proche (1,9 km).

Pour les risques industriels externes, il existe des entreprises à proximité mais aucune ne présente de dangers sur les installations du projet.

Pour les risques naturels, il n'y a pas de risque de submersion marine et un risque de sismicité faible.

L'analyse préliminaire des risques

Un analyse préalable des éléments dangereux sur le site est menée. Ils sont identifiés et répertoriés (gaz naturel, hydrogène, produits polluants comme des vernis, des acides chloridriques). Des scénarios sont ensuite imaginés à partir de retours d'expérience, ainsi qu'un niveau de probabilité et un niveau de gravité.

Une modélisation est ensuite effectuée afin d'évaluer si les événements sont susceptibles de sortir du site : explosion, fissure de canalisation, effets domino... Il existe deux points sensibles : le ballon d'hydrogène et les canalisations de gaz naturel, l'un pouvant impacté l'autre.

La conclusion indique qu'il n'y a aucun équipement existant sur le site qui serait source d'un accident majeur ayant un effet sur l'extérieur.

Blanche MBANGUE précise également que des protocoles de sécurité sont mis en place à l'intérieur du site afin de contenir un éventuel accident et protéger les salariés du site.

Anne-Marie ROYAL souhaite savoir si les effets cumulatifs des scénarios de danger ont été étudiés, c'est-à-dire le risque de propagation d'un incident intervenant sur une partie de l'installation à l'ensemble du site.

Blanche MBANGUE indique que l'effet domino des faits dépend de la distance entre les différentes installations, elle précise qu'une étude d'identification des interactions possibles a été menée et qu'il en ressort que même en cas d'incidents cumulatifs, les effets resteraient dans l'enceinte du site et seraient limités (le scénario d'une explosion de toutes les unités n'a pas été envisagé).

Patrick GEERARDYN remercie pour la clarté des présentations et demande si le projet est susceptible de modifier le POI existant. Il souhaite savoir si le risque nucléaire est intégré dans le POI dans la mesure où la zone de danger de la centrale de Gravelines a été étendue à 20 km. Enfin, il demande en combien de temps l'usine peut être mise à l'arrêt et en sécurité.



ArcelorMittal

Benjamin BRYGO indique que le projet n'impactera pas le classement de l'usine qui demeurera non classée SEVESO. Il précise également qu'il n'y a pas de POI sur le site de Mardyck, contrairement à celui de Dunkerque, tout en indiquant cependant qu'il existe des procédures internes qui permettent de pouvoir gérer un incident.

Concernant la centrale de Gravelines, il indique qu'une réflexion est en cours avec les services centraux AMF afin de proposer une procédure spécifique liée aux risques technologiques pour notamment la protection des salariés et des installations.

Blanche MBANGUE ajoute que des réflexions sont également en cours avec les services de la Préfecture (procédure d'alarme et d'intervention).

5. CONCLUSION

Anne-Marie ROYAL remercie les intervenants pour la clarté des explications, espère que les informations seront diffusées et répondront aux interrogations, notamment vis-à-vis des salariés du site.

Benjamin BRYGO remercie les participants de leur présence et de leurs interventions. Il donne rendez-vous à l'atelier du mardi 31 janvier à 18h où seront présentés l'intégration de la tour, ses éléments de conception et ses contraintes afin de recueillir les suggestions.

Fin du webinaire.